

Appel à communication

Colloque « Le sport transformé en événement : usages politiques et pouvoir symbolique »

Organisateur : Equipe de recherche en sciences sociales du sport (EA 1342) de l'Université de Strasbourg

Partenaires : l'Association Française de Sociologie et la Société Française d'Histoire du Sport

Date du colloque : 14 et 15 janvier 2010

Lieu : Strasbourg – Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme – Alsace (MISHA)

Date limite d'envoi des propositions de communication : 30 juin 2009

Envoi simultané aux deux adresses suivantes : mkoebel@unistra.fr et gounot@umb.u-strasbg.fr

Problématique

Ce colloque s'intéresse à l'analyse des usages et profits politiques du sport dans le contexte de la médiatisation du fait sportif. Celle-ci remonte aux années 1930, en particulier aux Jeux olympiques de Berlin en 1936. Elle s'est accélérée dans les années 1960 avec la démocratisation de la télévision.

La médiatisation du sport a contribué à développer de façon considérable la pratique sportive, mais elle a également eu pour effet de la transformer. Notamment, elle a rendu le sport plus spectaculaire, condition nécessaire à l'accumulation des profits économiques et symboliques qui y sont liés. La multiplication des « événements sportifs » médiatisés, qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux, a également modifié les usages politiques du sport. Le principe même d'affrontement sportif met en scène les sportifs en tant que « représentants » d'une ville, d'un pays, d'un régime, d'une marque (un constructeur automobile par exemple). Des maires, des ministres, des chefs d'Etats assistent volontiers aux événements sportifs qui engagent « leur » territoire : ils les financent d'ailleurs en partie, les dirigent plus ou moins directement, y imposent leur marque.

Par le passé déjà, le sport a été utilisé par les Etats comme fer de lance d'une compétition entre nations. Mais si l'on stigmatise souvent l'utilisation du sport par les régimes totalitaires, il ne faudrait pas que ces exemples occultent l'instrumentalisation ordinaire, les usages politiques variés que les Etats démocratiques font, eux aussi, du sport.

Cette mainmise des Etats ou des pouvoirs territoriaux sur le sport, dont la teneur et l'intensité varient selon les époques, ressurgit périodiquement dans les consciences lorsque ce sont des acteurs inattendus qui instrumentalisent l'activité à des fins politiques : quand des spectateurs sifflent l'hymne national, quand des sportifs lèvent le poing ou boycottent des épreuves, quand des supporters font le salut nazi devant les caméras braquées sur les tribunes... Il est même arrivé qu'une rencontre sportive ait été présentée comme le symbole d'une possible réconciliation entre des peuples que des décennies de diplomatie internationale n'ont su construire, ou que la couleur de peau des joueurs d'une équipe nationale victorieuse ait été portée au rang de symbole de la réussite d'un idéal d'intégration de tout un pays.

La médiatisation et la spectacularisation du sport contribuent à remplir ses arènes. Elles provoquent des comportements que la seule pratique sportive n'aurait certainement pas engendrés, aussi bien du côté des spectateurs et des supporters (avec leurs organisations très diverses) que de celui des sportifs, aussi bien du côté des journalistes et des commentateurs que de celui des personnalités politiques.

Ainsi l'évolution des rapports entre le champ politique et le monde sportif a montré la force des liens qui les unissent depuis longtemps, et que des effets proprement médiatiques contribuent encore à renforcer. Malgré l'évidence de ces liens, nombreux sont pourtant les acteurs politiques et les représentants des institutions sportives qui continuent à nier le caractère politique du sport et l'utilisation qui peut en être faite, allant même jusqu'à développer périodiquement des tentatives de dépolitisation du sport.

Ce sont ces diverses figures des relations entre sport et politique dans le contexte de sa médiatisation que ce colloque souhaite mettre en lumière, grâce à un regard pluridisciplinaire, centré autour des approches sociologiques et historiques. D'une manière plus générale, il invite à réfléchir à la transformation du sport en un événement susceptible de renforcer la *doxa* politique.

Ce colloque est destiné à rassembler les recherches les plus récentes sur ce sujet dans la perspective de la publication d'un ouvrage ou d'un dossier thématique dans une revue. La sélection des propositions tiendra compte prioritairement de cet objectif à court terme.

En dehors des critères habituels de qualité (exposé de la problématique, fondements théoriques, données utilisées, expertise du communicant dans le domaine), les propositions de communication présentant des matériaux originaux ainsi que les approches interdisciplinaires seront privilégiées.

Plusieurs thématiques pourront faire l'objet de propositions :

- les enjeux symboliques de la production d'événements sportifs
- l'instrumentalisation du spectacle sportif par les acteurs politiques
- la politisation dans les tribunes sportives
- l'utilisation politique d'événements sportifs par les sportifs eux-mêmes
- politisation et dépolitisation dans les discours sur le sport et dans les commentaires sportifs
- rôle et usages de la télévision dans la politisation des événements sportifs
- événements sportifs internationaux, médias et terrorisme

Comité scientifique

Au titre de l'EA 1342 :

Coordination : André Gounot, MCF en STAPS (histoire du sport), HDR, et Michel Koebel, MCF en STAPS (sociologie du sport).

William Gasparini, PU en STAPS (sociologie du sport), directeur de l'EA ; Denis Jallat, MCF en STAPS (histoire du sport).

Au titre de l'Association Française de Sociologie - RT34 (sociologie politique) :

Laurent Willemez, MCF en sociologie, Université de Poitiers, coresponsable du RT34.

Au titre de la Société Française d'Histoire du Sport :

Thierry Terret, PU en STAPS (histoire du sport), directeur du Centre de recherche et d'innovation sur le sport, Université de Lyon 1.

Au titre de spécialistes :

Vincent Dubois, PU en science politique et sociologie, membre de l'Institut universitaire de France ;

Gérard Mauger, DR en sociologie, chercheur au Centre de sociologie européenne, Paris ;

Gérard Noiriel, DR en histoire à l'École des hautes études en sciences sociales, Paris ;

Sylvain Schirrmann, PU en histoire contemporaine, directeur de l'Institut d'études politiques de Strasbourg ;

Serge Wolikow, PU en histoire contemporaine, directeur de l'Institut d'histoire contemporaine et de la Maison des sciences de l'homme de Dijon.

Comité d'organisation

Equipe de recherche en sciences sociales du sport (EA 1342) :

Denis Jallat et Michel Koebel (coordination)

André Gounot, Guillaume Erckert, Rémi Sarot et Sébastien Stumpp.

Calendrier

Remise des propositions de communication (3 000 signes) : 30 juin 2009

Réponse du comité scientifique : 15 septembre 2009

Remise des résumés de communication (10 000 signes) : 30 novembre 2009

Déroulement du colloque : 14 et 15 janvier 2010

Sélection des communicants pour la publication : 28 février 2010 (sur la base des résumés fournis et de la communication), puis expertise (comité selon le support choisi : ouvrage collectif ou dossier de revue)

Précisions importantes concernant l'envoi des propositions de communication

Format Word : Times New Roman, 12 pts, interligne simple, aucune mise en forme supplémentaire. La proposition en fichier « .doc » en pièce jointe au courriel envoyé simultanément aux deux adresses suivantes : mkoebel@unistra.fr et gounot@umb.u-strasbg.fr. L'expéditeur doit obligatoirement recevoir un courriel accusant réception de son envoi.

La proposition étant limitée à 3 000 signes (espaces compris), il faudra impérativement privilégier une approche synthétique et respecter la présentation en quatre points suivante :

- titre de la communication et nom et prénom de l'auteur (ou des auteurs)
- exposé de la problématique et des fondements théoriques (caractère interdisciplinaire le cas échéant)
- présentation des données utilisées (leur caractère original le cas échéant)
- présentation de l'auteur (ou des auteurs) : position institutionnelle et scientifique ; expertise dans le domaine abordé (publications) ; coordonnées complètes (adresses postale et électroniques, numéros de téléphone). *Cette dernière partie n'est pas décomptée dans les 3 000 signes.*